



2 Le bourg  
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
E-mail : [mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr)  
Site : [www.stgermaindegraves.fr](http://www.stgermaindegraves.fr)

## LETTRE D'INFORMATIONS NOVEMBRE

**Bonjour !**

### **I / SECHERESSE 2022**

Depuis la vague de sécheresse des années 1989-1991, le phénomène de sécheresse a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982. Le dispositif instauré par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée, a organisé la procédure d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles en se fondant sur le principe de solidarité et d'égalité de tous les citoyens devant les charges qui résultent des calamités nationales et la participation des compagnies d'assurance.

### **VOUS AVEZ CONSTATÉ DES FISSURES SUR LES MURS DE VOTRE HABITATION ?**

Vous pensez qu'elles peuvent être consécutives à une période de sécheresse ?

Attention ! Après constatation de dommages sur votre habitation, vous devez faire une déclaration auprès de votre assurance avec photos à l'appui en expliquant que vous devez déposer une attestation auprès de la mairie afin qu'elle puisse déclarer ces dommages auprès de la préfecture pour procéder à une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La demande déposée auprès de votre assurance et de la mairie doit être extrêmement précise dans les dates d'apparition et d'évolution du phénomène naturels et des dommages constatés, elle peut, pour ce faire, être accompagnée de photographies des dommages.

La préfecture préconise de fixer comme date de début de phénomène **le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et comme date de fin de phénomène une date postérieure au 1<sup>er</sup> octobre 2022.** Ainsi, les dossiers seront étudiés pour les 4 trimestres de l'année en une seule fois.

Il est entendu que vous ne devez pas faire les travaux avant l'arrêté ministériel confirmant la reconnaissance naturelle pour la commune.

Si vous êtes concernés, merci de déposer l'attestation déclarative de votre assurance avant le 24 novembre 2022.

### **II / CÉRÉMONIE DU XI NOVEMBRE**

La population est invitée au dépôt de la gerbe pour la **commémoration du XI novembre à 11 heures au monument aux morts**. Un moment de convivialité sera proposé après la cérémonie dans la salle des associations.

### **III / DEGRADATION DE LA VOIE COMMUNALE N° 6 DITE « DU CIMETIERE »**

Lors du contrôle de l'état des voiries de la commune, les élus ont constaté une dégradation de la VC n° 6 dite « Du Cimetière ». Une partie de la VC n° 6 est interdit à tout véhicule à partir du croisement de la RD19, la VC n° 8 du Mouliot et la VC n° 6 dans l'attente de réparation. Les élus sont

conscients des désagréments relatifs à l'accès au cimetière lors de la Toussaint.

## **IV / ENQUÊTE ET ATELIERS PLAN MOBILITÉ GRAND SUD GIRONDE**

### ***Communautés de communes partenaires***

*Sud Gironde 05 56 63 81 10*

*Réolais en Sud Gironde 05 56 71 71 55*

*Sud Gironde 05 56 63 81 10*

*Bazadais 05 56 25 28 81*

*Convergence Garonne 05 56 76 38 00*

### **Je pédale, Tu conduis, Elle marche, Nous bougeons, ET VOUS ? Grande enquête sur les déplacements en Sud Gironde**

La mobilité et les déplacements sont un enjeu important et quotidien pour chacun d'entre nous : pour aller au travail, pour les études, pour faire les courses, pour accéder aux services de santé ou administratifs, pour les loisirs ou la culture et pour entretenir le lien familial et social.

Aujourd'hui, l'usage de l'automobile est largement dominant sur notre territoire, et le contexte économique et énergétique nous invite à nous interroger collectivement, sur nos habitudes et nos comportements.

Les territoires du Sud Gironde se sont donc inscrits dans une démarche de réflexion, pour trouver des alternatives, construire des solutions pour tous, dans une perspective de mobilité plus durable. Pour améliorer la mobilité pour tous, les Communautés de communes du grand Sud Gironde invitent les habitants à participer à des ateliers de proximité et/ou à répondre à une enquête en ligne afin d'identifier les problématiques, les habitudes, les besoins et les attentes en matière de déplacements sur le territoire.

#### **Votre avis compte !**

#### **1. Inscrivez-vous aux ateliers de proximité de 18 à 20h :**

- Villandraut : mercredi 9 novembre - salle des fêtes
- Grignols : lundi 14 novembre - salle des Tabacs
- Auros : mardi 15 novembre - salle des fêtes
- Saint Symphorien : mercredi 16 novembre - salle des fêtes
- Portets : jeudi 17 novembre - salle du conseil municipal
- Captieux : mardi 22 novembre - salle des sociétés
- Cadillac : lundi 28 novembre - salle du conseil municipal
- Monségur : mercredi 30 novembre - salle des fêtes
- Saint Macaire – jeudi 1<sup>er</sup> décembre - salle des fêtes
- Bazas : lundi 5 décembre - salle Georges Bonnac
- Podensac : lundi 12 décembre - salle Espace Convergence Garonne
- La Réole : mardi 13 décembre - mairie, salle des conférences
- Langon : jeudi 15 décembre – Les Carmes, salle François Mauriac

#### **Sur inscriptions :**

<https://enquetes.girondenumerique.fr/index.php/431211?lang=fr>

<http://enqueteur.sud-ouest.cerema.fr/index.php/369497?lang=fr>



AtelierMobilite\_Sai  
ntMacaire\_01dec22.1



AtelierMobilite\_Lan  
gon\_15dec22.pdf



2 Le bourg  
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
E-mail : [mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr)  
Site : [www.stgermaindegraves.fr](http://www.stgermaindegraves.fr)

## LETTRE D'INFORMATIONS NOVEMBRE

### **V / FÊTE DE LA RÉCUPÉRATION ORGANISÉE PAR LE SICTOM**

Le SICTOM organise sa 5<sup>ème</sup> édition de la FETE DE LA RECUPERATION : gratuit et ouvert à tous !!

GRATUIT & OUVERT À TOUS

5<sup>e</sup> édition

**Fête de la Récup**

**SAMEDI 5 NOVEMBRE**  
10h - 18h  
Espace Claude Nougaro  
**LANGON**

Ciné débat gratuit  
Vendredi 4 novembre 20h  
Cinéma Le Rio à Langon

sictom  
Langon  
SURFRIDER  
Gironde

Bonne lecture.

**Le Maire  
Denis CHAUSSIÉ**